



Paris, le 3 avril 2017

## MISE EN CIRCULATION DU NOUVEAU BILLET DE 50 € LE 4 AVRIL 2017



La Banque de France mettra en circulation le 4 avril 2017 le nouveau billet de 50 € de la série «Europe» sur l'ensemble du territoire français. La distribution auprès des 338 millions de membres de la zone euro s'effectuera par l'intermédiaire des distributeurs automatiques de billets des établissements de crédit. Cette mise en circulation interviendra simultanément dans l'ensemble des 19 pays de la zone euro.

### Expertise industrielle de la Banque de France

Le billet de 50 € est la coupure la plus utilisée au sein de la zone euro. Premier imprimeur européen de billets en euros, la Banque de France imprimera au total 1 milliard de nouveaux billets, soit 15,5 % du total du volume fabriqué pour l'ensemble de l'Eurosystème.

Depuis plus d'un an, la Banque de France a mené de multiples actions de sensibilisation à destination des professionnels sur le nouveau billet de 50 €. Elle a formé plus de 26 000 professionnels à l'authentification du nouveau billet. Elle a mené des enquêtes auprès des différents acteurs et réuni régulièrement les fabricants de distributeurs et d'accepteurs de billets, les banques, les transporteurs de fonds et les représentants du commerce pour veiller à ce que les équipements soient bien adaptés au nouveau billet de 50 € à la date de lancement, le 4 avril. Les professionnels ont eu 9 mois pour tester et déployer ces adaptations, à l'aide de billets prêtés par la Banque de France.

### Innovation technologique et sécurisation accrue

La « fenêtre portrait », innovation technologique dans le domaine de la fabrication des billets intégrée pour la 1<sup>ère</sup> fois dans l'hologramme du nouveau billet de 20 €, a été reprise sur le nouveau billet de 50 €. Comme le billet de 5 € mis en circulation en 2013, celui de 10 € en 2014, et celui de 20 € en 2015, le quatrième billet de la nouvelle série « Europe » bénéficie d'un perfectionnement des

### Contact Presse :

Service de la Communication externe et digitale : 01 42 92 39 00

signes de sécurité, garantissant une meilleure protection contre la contrefaçon. Ces signes de sécurité sont aisément vérifiables avec la méthode consistant à «toucher, regarder, incliner» le billet.

L'Eurosysteme a choisi de placer un portrait d'Europe, personnage de la mythologie grecque qui a donné son nom à notre continent, dans le filigrane et l'hologramme de la nouvelle série de billets en euros. Un autre élément visible instantanément est le nombre émeraude, dont la couleur varie du vert émeraude au bleu profond, et produit un effet de lumière qui se déplace de haut en bas et de bas en haut lorsque le billet est incliné. Par ailleurs, de petites lignes imprimées en relief sur les bordures gauche et droite du billet permettent, notamment aux malvoyants, d'identifier sans difficulté le billet.

Plus vifs en couleur et intégrant ces nouveaux signes de sécurité, les nouveaux billets sont faciles à distinguer de leurs prédécesseurs, tout en conservant le graphisme et la couleur dominante par coupure de la première série. Les nouveaux billets coexisteront tout d'abord avec ceux de la première série. Ces derniers seront ensuite retirés peu à peu de la circulation avant de cesser d'avoir cours légal à titre définitif, à une date qui sera communiquée bien à l'avance.

Les billets de la première série conserveront néanmoins leur valeur sans limite de temps et pourront être échangés aux guichets de la Banque de France et dans les banques centrales nationales de l'Eurosysteme.

#### Les chiffres clés

- Au total, **6,5 milliards** de billets de 50 € sont en cours de fabrication pour l'ensemble de l'Eurosysteme par 4 papetiers et 9 imprimeurs.
- Sur ce total, **1 milliard** de billets de 50 € seront fabriqués par la France, soit 15,5 % du besoin Eurosysteme.
- **Près de 45 000** machines et appareils d'authentification des billets en France ont été adaptés pour reconnaître le nouveau billet de 50 € à la date de lancement.
- En 2016, la Banque de France a formé plus de **26 000 professionnels** à l'authentification des billets.
- **Plus de 600 000 brochures d'information** sur le nouveau billet de 50 € ont été mises à disposition du public et des professionnels, dont 550 000 adressées directement aux PME, artisans et commerçants.

---

**A propos de la Banque de France.** Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site internet [www.banque-france.fr](http://www.banque-france.fr)

Suivez nous    

---

**Contact Presse :**

Service de la Communication externe et digitale : 01 42 92 39 00